

ÉDITORIAL

Cette livraison de *Recherches* propose de prendre à rebours des termes parfois sources de déplorations en contexte scolaire car associés à des pratiques à bannir, voire frauduleuses. Si le « copier-coller » évoque aujourd'hui une manipulation informatique¹ qui faciliterait le plagiat, la pratique de la copie est néanmoins l'une des plus anciennes à l'école.

Comme le rappelle Chervel², l'actuelle « copie » évaluée (réalisée sur « copie double » ou feuille simple ou encore en version numérique, elle n'en reste pas moins copie à corriger...) tire ainsi son nom de la copie d'un texte, au préalable élaboré dans le cahier puis reproduit sur une feuille, à destination du professeur. La polysémie de « copie » rend compte de son statut variable et contradictoire : il faut copier le cours, mais il est interdit de (re)copier pour tricher ou de copier « sur » (sa ou son voisin·e de table, par exemple) ; on imite pour apprendre (à parler, à lire, à écrire) et ensuite il faudrait apprendre à se dégager du modèle.

Pourtant, pour reprendre Bakhtine³, tout énoncé est la reprise, la variation d'un autre énoncé, l'emprunt apparaissant comme un acte fondamental du langage. Si la démarche d'emprunt est inhérente au langage,

-
1. L'inventeur de la célèbre commande informatique, Larry Tesler, est mort pendant l'élaboration de ce numéro... https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2020/02/20/lawrence-tesler-inventeur-de-la-celebre-commande-informatique-copier-coller-est-mort_6030191_3382.html
 2. Chervel A., *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, 2006, Paris, Retz.
 3. Notamment dans *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1934/1978, par exemple p. 102 sq.

à son apprentissage comme à son usage, elle prend des formes mais aussi des valeurs spécifiques à l'école, par ses outils, mais aussi par ses prescriptions et les paradoxes que cela fait surgir. Rappelons qu'elle n'est pas le seul fait des élèves ou des étudiant·e·s : les manuels scolaires en sont un exemple. Certains extraits sont ainsi devenus canoniques, par un effet de reprise : des versions latines aux textes poétiques à apprendre par cœur, aux cours des « belles lettres » nécessitant des fragments à imiter puis à commenter. Ainsi, anthologies et manuels empruntent, prélèvent et citent, et sont, à leur tour, sélectionnés, par exemple pour des listes de bac, dans lesquelles certains extraits ont atteint le statut de classiques.

On remarquera qu'en fonction du texte d'origine, le statut de l'emprunt par l'élève varie : tantôt encouragé, comme pour la citation ou, au contraire, suspecté, comme lorsqu'une recherche n'émane pas d'une source qui fait immédiatement autorité. Et, lorsque les sources ne sont pas mentionnées, alors que l'écriture n'est manifestement pas celle du scripteur, se pose la question du plagiat. C'est dire que l'emprunt soulève la question de l'auctorialité, de l'auteur reconnu, de celui que l'on va citer. Cela va de la forme noble de la copie au contenu à remanier (pour se l'approprier et en gommer les marques d'auctorialité) jusqu'au statut, pour le moins trouble et composite, du cours qui combine lui-même plusieurs voix et emprunts. Subsiste au milieu de ces catégories la question de l'élan qui pousse à copier. Simone de Beauvoir⁴ témoigne d'ailleurs elle-même des mécanismes qui l'ont amenée, un jour d'étude, à choisir le beau style de son manuel de littérature latine à « l'élégance inégalable », et à le recopier de « fil en aiguille », répugnant à « substituer au modèle idéal fourni par le manuel [ses] gauches inventions » alors même qu'elle savait sa traduction juste. Cette tentation de reproduction du déjà-écrit, du beau et du bien dit, est simplement rendue aujourd'hui plus aisée et tranquille avec l'Internet.

Pourtant, sous cette apparente facilité, utiliser le texte d'autrui n'est pas une mince affaire. Les difficultés jalonnent le parcours de l'emprunteur : rechercher, sélectionner, s'approprier par la reformulation, la citation, l'évocation, l'imitation et tenir compte pour cela de la nature des exercices scolaires (faire un exposé, rendre compte de sa lecture, commenter un texte, le résumer...) Ces opérations nécessitent des compétences de lecteur, de scripteur ou d'orateur. C'est le travail ordinaire des apprentissages de la classe, c'est pourquoi cette livraison de *Recherches* s'inscrit directement dans la lignée de numéros précédents : *Reformuler*, *Parler des textes*, *Écriture d'invention* ou *Écrire*. Si le numérique augmente la visibilité du phénomène, ce sont bien les mêmes tâches cognitives qu'il faut enseigner :

4. Simone de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, 1958, Gallimard Folio, p. 102.

collecter des informations, filtrer des idées, sélectionner les plus pertinentes, les hiérarchiser pour les assembler dans un écrit qui fait sens. L'acte de copier-coller est d'autant plus complexe qu'il articule lecture et écriture, activités de documentation et prise de notes, c'est un acte d'énonciation qui nécessite une gestion de la polyphonie et des sources.

Du côté de la littérature, faite d'emprunts et d'appropriations, apprendre à écrire est affaire d'imitation et devient objet d'un enseignement à l'université comme « écriture créative ». Le « copier-emprunter-coller », lorsqu'on l'envisage dans un processus d'*intertextualité* pour reprendre les catégories de Genette, ou encore d'*innutrition*, si l'on choisit le modèle de la Renaissance, peut revêtir une dimension créative, dans la pratique de « créacollage ». Un pas de côté, hors contexte scolaire, change la perspective et l'emprunt s'associe alors plus librement à une dimension inventive, à un mécanisme imaginaire d'enrichissement, comme en musique ou dans les arts. Pour emprunter à Rancière⁵, « *inventer* n'est pas d'un autre ordre que *se souvenir* ».

5. Jacques Rancière, *Le Maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, 1987, Paris, Fayard, p. 45.